

**CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

SECRETARIAT NATIONAL

UNIVERSITE SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par l'arrêté n° 2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004

06 BP 10212 Ouagadougou 06

Tel : (226) 25 40 77 88 / 99

Site web: www.usta.bf / E-mail: info@usta.bf



<h1>Livret de l'étudiant</h1>

Sommaire

Le mot du Recteur	4
1. L'USTA, un cadre propice pour se former	6
1.1. Présentation de l'USTA.....	6
1.2. Pourquoi choisir l'USTA ?.....	7
1.3. Les organes de gouvernance.....	8
1.4. Les directions et les services.....	9
1.5. La Fondation USTA	10
1.6. Les reconnaissances et les adhésions.....	11
1.7. Les partenariats	11
1.8. Les perspectives.....	12
2. Les établissements.....	13
2.1. La Faculté des sciences juridiques et politiques	13
2.2. La Faculté des Sciences économiques et de Gestion.....	14
2.3. La Faculté des sciences de la santé	16
2.4. La Faculté des sciences et technologies.....	17
2.5. La Faculté des sciences de l'homme et de la société.....	18
2.6 L'Institut supérieur des métiers du tertiaire	20
2.7. L'école doctorale en sciences, santé et technologies	21
3. Les offres de formation et modalités d'admission.....	23
3.1. Les offres de formation par niveau de diplômes	23
3.2. S'inscrire à l'USTA.....	24
3.3. Se réinscrire à l'USTA.....	29
4. La recherche.....	31
5. La Bibliothèque.....	32
5.1. La bibliothèque de l'USTA	32
5.2. Les ressources numériques	35
6. L'organisation des études.....	35
6.1. Les dispositions générales applicables aux offres de formations.....	35
6.2. Les dispositions spécifiques applicables aux licences	36
6.3. Les dispositions spécifiques applicables aux Masters.....	38

7. Le régime disciplinaire.....	39
7.1. La discipline.....	40
7.2. La fraude.....	41
8. Services aux étudiants.....	43
8.1. Le Logement.....	44
8.2. La santé.....	46
8.3. La restauration.....	47
8.4. L'aumônerie.....	47
8.5. Les sports et la culture.....	48
8.6. La vie étudiante et associative.....	50
8.7. L'espace numérique de travail.....	51
8.8. Les étudiants en difficulté.....	51

Le mot du Recteur

Cher(e)s étudiant(e)s,

Soyez les bienvenus à l'Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) où je suis particulièrement heureux de vous accueillir.

Vous débutez une vie universitaire qui sera riche en enseignements académiques, para-académiques et en relations humaines. Saisissez cette opportunité ! Tirez en meilleure partie ! Votre avenir en dépend.

L'USTA contribue depuis 2004, par l'enseignement supérieur et la recherche, à la formation intégrale des bâtisseurs de l'avenir. Plus qu'un métier, l'éducation y est perçue comme « une mission qui consiste à aider chaque personne à reconnaître ce qu'elle a d'irremplaçable et d'unique, afin qu'elle grandisse et s'épanouisse » (Jean Paul II).

En choisissant le travail comme la voie de votre réussite, nous fondons l'espoir que sortiront parmi vous, des hommes et des femmes épris de valeurs humaines et éthiques qui impacteront le Burkina Faso, l'Afrique ou voire le monde.

Conformément au système licence, master et doctorat (LMD), l'USTA propose plus d'une vingtaine de parcours choisis pour les importantes opportunités d'insertion socio- professionnelle qui s'ouvrent aux détenteurs de diplômes dans ces filières. Elle dispose aussi de nombreuses infrastructures pour les activités pédagogiques ou de recherche (salles de classe, laboratoires, bibliothèque, etc.), pour les activités culturelles et sportives et pour la résidence des étudiants.

Depuis sa création, l'Université Saint Thomas d'Aquin a opté d'éviter la trop grande massification et pour une maîtrise des effectifs afin de pouvoir assurer un encadrement optimal des étudiants.

L'USTA s'est également inscrite dans un processus d'amélioration continue de ses formations en vue d'assurer un service de qualité. Cela est passé par la soumission régulière de ses diplômes délivrés au programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED) du CAMES et la mise en place d'un système d'assurance qualité.

Ce livret de l'étudiant est un outil de découverte de votre USTA. Faites la connaissance de cette université qui est maintenant la vôtre !

N'hésitez pas à approcher les différents décanats et services pour les informations complémentaires.

Merci pour la confiance accordée à notre institution en vue de vos études universitaires que je souhaite brillantes.

Bonne lecture.

1. L'USTA, un cadre propice pour se former

1.1. Présentation de l'USTA

L'Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) est un établissement privé catholique d'enseignement supérieur. Sa création, soutenue par les pouvoirs publics et la communauté scientifique burkinabè, est une réponse aux recommandations fortes des Assises nationales de l'Enseignement catholique de 1996 en faveur d'un engagement de l'Église dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le projet de création fut conduit, de 2001 à 2003, par une commission mise en place par le Secrétariat national de l'enseignement catholique (SNEC), regroupant des laïcs et des hommes d'Église. Son ouverture en octobre 2004 a été autorisée par l'Arrêté n°2004-141/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004, portant autorisation d'ouverture d'un établissement d'enseignement supérieur et celle des filières de formation existantes par l'Arrêté ministériel 2005-168/MESSRS/SG/DGESRS du 09 août 2005.

Elle compte à ce jour comporte cinq (05) facultés, un (01) institut et une (01) école doctorale dans lesquels elle offre des formations adaptées aux besoins des étudiants.

1.1.1. La mission de l'USTA

La Mission de l'Université est de contribuer par l'enseignement supérieur et la recherche à la formation de cadres qualifiés et compétents.

1.1.2. Les objectifs de l'USTA

Les objectifs sont :

- Réussir l'excellence dans l'enseignement et la recherche, le savoir-faire et le savoir-être ;
- Promouvoir le développement national par l'enseignement et la recherche ;
- Former dans les domaines autorisés des cadres compétents, consciencieux et dévoués ;
- Renforcer les capacités de l'Église à promouvoir les nobles aspirations des communautés nationales, africaines et internationales.

1.2. Pourquoi choisir l'USTA ?

L'Université Saint Thomas d'Aquin jouit depuis son ouverture de la confiance des étudiants, des parents et des autorités en raison du sérieux dans son organisation, dans son fonctionnement et dans ses formations.

Elle a la tradition de présenter régulièrement ces diplômes au programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes du CAMES.

Ainsi, de nombreuses raisons permettent à l'USTA de se distinguer remarquable au nombre desquelles figurent celle-ci :

1. Des **conventions et partenariats** au plan national et international ;
2. Un **cadre propice** pour se former ;
3. Des **effectifs** volontairement **limités** ;
4. Un corps enseignant de **qualité** ;
5. Des formations intégralement données dans le **système LMD** ;
6. Une répartition en **petits groupes** de travaux pratiques/dirigés ;
7. Un **encadrement personnalisé** par une équipe disponible et à l'écoute ;
8. Des **moyens de formation modernes** ;
9. Une **ouverture internationale** ;

10.Des diplômes reconnus par le CAMES ;

11.Une vie estudiantine bien remplie.

De plus, dans le rapport 2018 des sorties de suivi-contrôle des institutions privées d'enseignement supérieur (IPES) réalisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI) du Burkina Faso, l'USTA occupe **la première place dans le classement des universités privées du Burkina Faso.**

1.3. Les organes de gouvernance

Les organes de gouvernance de l'Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) sont composés du Conseil d'administration, du Conseil d'université, et du Conseil scientifique.

1.3.1. Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration assure la haute responsabilité de l'administration de l'université. Elle est l'instance qui s'occupe de toutes les questions pouvant influencer la marche générale de l'université.

Il délibère sur les principales questions relatives au fonctionnement et à la gestion de l'institution, notamment :

- Il examine et approuve le budget, les comptes administratifs et de gestion ;
- Il autorise le Recteur à contracter des emprunts ;
- Il autorise le recrutement des agents contractuels propres à l'établissement, conformément à la réglementation en vigueur.

1.3.2. Le Conseil d'université

Le conseil d'université délibère sur l'orientation générale de l'université. Il est saisi de toutes les questions importantes concernant la vie de l'Université.

Il propose aux autorités et organismes compétents la création de diplômes ou d'établissements d'enseignement et de recherche.

Elle prépare les avant-projets de budget de l'Université à l'attention du Conseil d'administration.

Il approuve les statuts et règlements intérieurs des établissements.

Il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration, le Ministre chargé de l'enseignement supérieur, le Conseil national de l'enseignement catholique, le Recteur de l'Université.

1.3.3. Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique de l'Université est une structure à caractère purement académique qui propose des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des moyens de recherche.

Le Conseil scientifique est consulté sur :

- les programmes de formation initiale et continue ;
- la qualification requise pour les emplois d'enseignants chercheurs ou de chercheurs contractuels ;
- les programmes et contrats de recherche proposés par les établissements de l'université ;
- les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux ;
- les projets de création ou de modification des diplômes d'établissements.

1.4. Les directions et les services

L'administration de l'USTA est animée par un personnel réparti dans les différentes directions et services qui sont :

- Le Rectorat ;
- Le Vice-rectorat ;
- Le Secrétariat général ;
- Les décanats des établissements
- La Direction de l'administration financière et comptable ;
- La Direction des affaires académiques et scolaires ;
- La Bibliothèque universitaire centrale ;
- L'Aumônerie ;
- Le Service de la communication ;

- Le Service de la gestion des ressources humaines ;
- Le Service comptable et financier ;
- Le Service administratif et logistique ;
- Le Service informatique ;
- Le Service de gestion de la résidence universitaire ;
- Le standard

1.5. La Fondation USTA

L'USTA a le statut juridique de Fondation. L'existence de la fondation a été reconnue par l'État en 2010. Elle a pour objectif de favoriser le dialogue et l'implication des partenaires, des bonnes volontés, des personnes désireuses d'accompagner l'Université Saint Thomas d'Aquin dans ses missions. Elle recherche de nouvelles ressources pour soutenir :

- Les projets universitaires ;
- L'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- L'innovation et l'entrepreneuriat ;

1.5.1. Pourquoi rejoindre les donateurs de la Fondation USTA?

En tant que personne physique ou morale, vous pouvez rejoindre la fondation :

- Pour partager ensemble nos valeurs de qualité, d'excellence, d'intégrité, de cohésion et de respect de la personne humaine.
- Pour réaffirmer le rôle fondamental de l'Université dans l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation.

Il s'agit également de:

- S'impliquer auprès de la communauté universitaire et réfléchir ensemble aux enjeux de la société, des entreprises, du pays et de l'avenir ;
- Associer son image à des projets d'excellence et d'innovation ;

- Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Instituer un véritable pacte intergénérationnel dans l'économie de la connaissance.

1.6. Les reconnaissances et les adhésions

Depuis sa création, l'USTA jouit d'une bonne réputation en raison du sérieux de ses formations. Elle a soumis et obtenu la reconnaissance de ses diplômes, elle a adhéré à des regroupements d'institutions d'enseignement et de recherche. L'USTA est membre :

1. du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) ;
2. de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ;
3. de la Conférence des recteurs des universités francophones d'Afrique et de l'Océan indien (CRUFAOCI) ;
4. du Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) ;
5. du Réseau international des établissements privés d'enseignement supérieur de l'espace CAMES (RIDEPES/CAMES)

1.7. Les partenariats

L'USTA a signé de nombreuses conventions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche :

1. Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo (UO) ;
2. Université Ouaga II (UO II) ;
3. Université catholique de l'Afrique de l'Ouest - Unité universitaire de Bobo-Dioulasso (UCAO-UUB) ;
4. Université catholique de Lille (France) ;
5. Centre de recherche biomoléculaire (CERBA) de Ouagadougou ;
6. Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) de Ouagadougou ;

7. Université catholique de Fu-Jen (Taiwan) ;
8. Université de Camerino (Italie) ;
9. Université Duquesne (États-Unis d'Amérique) ;
10. Institut supérieur polytechnique privé (ISPP) de Ouagadougou ;
11. Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo (CHU-YO) ;
12. Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles de Gaulle (CHUP-CDG) ;
13. Chaire UNESCO de bioéthique ;
14. Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké (Côte d'Ivoire).
15. Institut de formation et de recherche interdisciplinaires en santé (IFRIS) de Ouagadougou
16. Université Norbert ZONGO (UNZ) de Koudougou
17. Institut africain de santé publique (IASP) de Ouagadougou

1.8. Les perspectives

- Ouverture de nouveaux programmes de niveaux Licence, Master et doctorat;
- Extension du site de l'USTA ;
- Construction d'un Centre hospitalier universitaire (CHU/USTA);
- Amélioration des conditions d'expérimentation scientifique pour la FAST;
- Augmentation du nombre des enseignants permanents (enseignants propres à l'USTA);
- Renforcement de la recherche fondamentale dans les différents domaines de formation qu'elle offre ;
- Construction d'un terrain omnisport pour l'USTA ;
- Élargissement de la coopération et de la collaboration avec les universités francophones ;
- Accroissement des ressources de la bibliothèque ;
- Développement d'un incubateur d'entreprises.

2. Les établissements

L'Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) comporte cinq (05) facultés, un (01) institut et une (01) école doctorale :

- La Faculté des sciences juridiques et politiques ;
- La Faculté des sciences économiques et de gestion ;
- La Faculté des sciences de la santé ;
- La Faculté des sciences et technologies ;
- La Faculté des sciences de l'homme et de la société ;
- L'Institut supérieur des métiers du tertiaire ;
- L'École doctorale en sciences, santé et technologies.

2.1. La Faculté des sciences juridiques et politiques

2.1.1. Présentation

2.1.1.1. Les missions et les objectifs

La Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP) est un établissement de l'Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) qui a ouvert ses portes en octobre 2004.

La Faculté des sciences juridiques et politiques a pour vocation fondamentale la formation des cadres juridiques pour les secteurs public et privé. Elle contribue en outre, à former de futurs enseignants de l'enseignement secondaire, technique et supérieur.

Elle a pour mission de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines qui lui sont propres.

Elle procède enfin aux travaux de recherche et de publication nécessités par son objet ou qui lui sont demandés.

2.1.1.2. L'équipe

Le décanat, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de la faculté travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.1.1.3. Les perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de la faculté sont entre autres :

- ▶ L'enrichissement de la bibliothèque de documents dans les domaines juridiques et politiques ;
- ▶ Le recrutement d'enseignants permanents ;
- ▶ L'ouverture de nouveaux parcours de niveaux licence et master ;
- ▶ Le renforcement de la recherche en droit.

2.1.2. Les programmes

- ▶ La licence en sciences juridiques: option droit public
- ▶ La licence en sciences juridiques: option droit privé
- ▶ Le master en droit privé fondamental
- ▶ Le master en droit public fondamental
- ▶ Le master en droit des affaires et fiscalité

2.2. La Faculté des Sciences économiques et de Gestion

2.2.1. Présentation

2.2.1.1. Les missions et les objectifs

La Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) a ouvert ses portes en octobre 2004.

Elle a pour vocation fondamentale la formation des cadres économiques pour les secteurs public et privé. Elle contribue en outre, à former de futurs enseignants de l'enseignement secondaire, technique et supérieur.

Elle a pour mission de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines qui lui sont propres.

Elle procède enfin aux travaux de recherche et de publication nécessités par son objet ou qui lui sont demandés.

2.2.1.2. L'équipe

Le décanat, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de la faculté travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.2.1.3. Les perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de la faculté sont entre autres :

- ▶ L'enrichissement de la bibliothèque en documents dans les disciplines de l'économie et de la gestion ;
- ▶ Le recrutement d'enseignants permanents ;
- ▶ L'ouverture de nouveaux parcours de niveaux licence et master ;
- ▶ Le renforcement de la recherche en économie et en gestion.

2.2.2. Les programmes

- ▶ La licence en économie et gestion des entreprises et des organisations ;
- ▶ La licence en macroéconomie et gestion du développement ;
- ▶ La licence en économie agricole et de l'environnement ;
- ▶ Le master d'économie appliquée : option économie et politique du développement ;
- ▶ Le master d'économie appliquée : option économie et politique agricole ;
- ▶ Le master en sciences de gestion : option comptabilité, contrôle et audit ;
- ▶ Le master en sciences de gestion : option administration des affaires.
- ▶ Le master en sciences de gestion : Le master en banque – finance ;

2.3. La Faculté des sciences de la santé

2.3.1. Présentation

2.3.1.1. Les missions et les objectifs

La Faculté des sciences de la santé (FSDS) (ancienne Faculté de médecine) a ouvert ses portes en octobre 2006.

Elle a pour missions :

- ▀ De développer l'enseignement scientifique et technique en vue de la formation des médecins, des pharmaciens et des techniciens supérieurs de la santé ;
- ▀ De promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines qui lui sont propres ;
- ▀ De procéder aux travaux de recherche, de publication et de diffusion nécessités par son objet ou demandés par des tiers;

2.3.1.2. L'équipe

Le décanat, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de la faculté travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.3.1.3. Les perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de la faculté sont entre autres :

- ▀ La construction d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) ;
- ▀ L'enrichissement de la bibliothèque en documents de médecine et de pharmacie ;
- ▀ Le recrutement d'enseignants permanents ;
- ▀ La formation et le recrutement d'enseignant dans les disciplines des sciences fondamentales et cliniques ;
- ▀ L'ouverture de nouvelles filières et des certificats de spécialités;
- ▀ La construction et l'équipement de laboratoires supplémentaires allant de la 1^{re} à la 3^e année ;

- Le développement de la recherche en médecine humaine et en pharmacie.

2.3.2. Les programmes

- Le doctorat (d'exercice) en médecine humaine (équivalent Baccalauréat + 7 ans) ;
- Le doctorat (d'exercice) en pharmacie (équivalent Baccalauréat + 6 ans).

2.4. La Faculté des sciences et technologies

2.4.1. Présentation

2.4.1.1. Les missions et les objectifs

La Faculté des sciences et technologies (FAST) a ouvert ses portes en octobre 2011.

Elle a pour mission d'assurer la formation et la promotion de la recherche dans les domaines des sciences et de la technologie.

Ses objectifs sont :

De former des cadres dans:

- l'enseignement des sciences de la vie et de la terre ;
- les domaines de l'agro-sylvo-pastorale.

De promouvoir :

- La recherche fondamentale sur la vie (de l'homme, des animaux, des plantes, des bactéries) ;
- Les recherches biomédicales ;
- La recherche agro-sylvo-pastorale ;
- L'appui aux laboratoires biomédicaux ;
- L'appui aux centres de recherche (vaccins, médicaments) ;
- La vulgarisation des résultats de la recherche ;
- La formation des enseignants chercheurs pour l'enseignement supérieur.

2.4.1.2. L'équipe

Le décanat, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de la faculté travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.4.1.4. Les perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de la faculté sont entre autres :

- ▶ La construction d'un centre expérimental ;
- ▶ L'équipement des laboratoires ;
- ▶ L'enrichissement de la bibliothèque en documents dans les disciplines enseignées ;
- ▶ Le recrutement d'enseignants permanents ;
- ▶ L'ouverture de nouveaux parcours de niveaux licence et master ;
- ▶ Le renforcement de la recherche.

2.4.2. Les programmes

- ▶ La licence professionnelle en sciences biomédicales ;
- ▶ La licence professionnelle en sciences agro-sylvo-pastorales : option productions animales ;
- ▶ La licence professionnelle en sciences agro-sylvo-pastorales : option agronomie ;
- ▶ Le master en productions animales.

2.5. La Faculté des sciences de l'homme et de la société

2.5.1. Présentation

2.5.1.1. Les missions et les objectifs

La Faculté des sciences de l'homme et de la société (FSHS) a ouvert ses portes en octobre 2011.

Elle a pour vocation fondamentale l'enseignement et l'analyse des grandes questions sociales contemporaines. Elle procède à l'étude scientifique de l'Homme en société, à travers divers axes d'approche : le temps, l'espace, les relations et les stratégies sociales, etc.

La Faculté des sciences de l'homme et de la société comporte un département de philosophie délocalisé à Kossoghin (à l'entrée du Grand séminaire Saints Pierre et Paul de Kossoghin (GSPPK)) dont la mission est de :

- Susciter chez les étudiants, à travers l'enseignement des principales disciplines philosophiques, la lecture des œuvres philosophiques majeures et l'examen des questions les plus importantes de la philosophie, la passion pour la vérité qui éclaire l'existence humaine et ouvre le chemin d'une liberté authentique.
- Offrir aux étudiants une formation philosophique qui les rende aptes à interpréter de façon pertinente les situations humaines et socioprofessionnelles de plus en plus complexes pour lesquelles s'avèrent souvent inadaptées les solutions d'ordre purement technique.
- Offrir aux étudiants les compétences nécessaires pour entrer en dialogue avec le monde de la culture, de la science et de l'économie qui se montre de plus en plus exigeant, mais qui tend à s'enfermer dans la logique de la compétition, du profit et de la pure extériorité des phénomènes.
- Offrir aux étudiants une formation qui les incite à la réflexion personnelle, à la recherche, et les prépare à l'enseignement de la philosophie.

2.5.1.2. L'équipe

Le décanat, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de la faculté travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.5.1.3. Les perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de la faculté sont entre autres :

- L'enrichissement de la bibliothèque en documents dans les disciplines enseignées ;
- Le recrutement d'enseignants permanents ;
- L'ouverture de nouveaux parcours de niveaux licence et master ;

2.5.2. Les programmes

- La licence en philosophie

2.6 L'Institut supérieur des métiers du tertiaire

2.6.1. Présentation

2.6.1.1. Les missions et les objectifs

L'Institut supérieur des métiers du tertiaire (ISMT) a ouvert ses portes en octobre 2004.

Il a pour vocation fondamentale la formation des cadres moyens et supérieurs dans les métiers du tertiaire pour les secteurs public et privé. Il contribue en outre, à leur formation permanente et à leur adaptation à l'évolution scientifique, technique, économique et sociale.

Il a pour mission de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines qui lui sont propres.

Il procède enfin aux travaux de recherche et de publication nécessités par son objet ou qui lui sont demandés.

2.6.1.2. L'équipe

La direction, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien de l'institut travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des étudiants.

2.6.1.3. Perspectives

Les activités prévues en perspective au sein de l'institut sont entre autres :

- L'enrichissement de la bibliothèque en documents propres relatifs aux disciplines enseignées ;
- Le recrutement d'enseignants permanents ;

- Le partenariat avec les entreprises pour les stages ;
- L'accroissement de l'offre de formation de niveaux licence et master ;
- Le renforcement de la recherche en économie et en gestion.

2.6.2. Programmes

- La licence professionnelle en finance, comptabilité et audit ;
- La licence professionnelle en gestion commerciale et marketing.

2.7. L'école doctorale en sciences, santé et technologies

2.7.1. Présentation

2.7.1.1. Les missions et les objectifs

L'École doctorale en sciences, santé et technologies (ED-2ST) a ouvert ses portes en mars 2018.

Elle a pour vocation fondamentale la formation à la recherche et par la recherche. Elle offre aux doctorants un cadre d'expérience professionnelle de recherche dans le domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques et biotechnologiques.

La formation conduit à la production de connaissances nouvelles et est sanctionnée par la délivrance du diplôme de doctorat.

2.7.1.2. L'équipe

La direction, les enseignants, et le personnel administratif, technique et de soutien et les partenaires de l'École doctorale travaillent de concert pour offrir des formations, des services et un encadrement qui favorisent la réussite des doctorants.

L'École doctorale a comme partenaires les centres, instituts de recherche et laboratoires suivants :

L'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS), l'Institut africain de santé publique (IASP), l'Institut de formation et de recherche interdisciplinaires en santé (IFRIS), le Centre de recherche en biologie appliquée (CERBA), le Laboratoire national de santé publique (LNSP), le Centre national de recherche et de formation sur le paludisme (CNRFP).

2.7.2. Les programmes

Sont prévus :

- ▶ Doctorat en sciences de la santé
- ▶ Doctorat en sciences biologiques et biotechnologiques
- ▶ Doctorat en sciences pharmaceutiques
- ▶ Doctorat en sciences médicales
- ▶ Doctorat en sciences biomédicales
- ▶ Doctorat en sciences de santé publique
- ▶ Doctorat en sciences infirmières et obstétriques

3. Les offres de formation et modalités d'admission

3.1. Les offres de formation par niveau de diplômes

Les licences :

1. Licence professionnelle en sciences biomédicales
2. Licence professionnelle en sciences agro-sylvo-pastorales: option productions animales
3. Licence professionnelle en sciences agro-sylvo-pastorales: option agronomie
4. Licence professionnelle en comptabilité, finance et audit
5. Licence professionnelle en gestion commerciale et marketing
6. Licence en sciences juridiques et politiques : option droit public
7. Licence en sciences juridiques et politiques : option droit privé
8. Licence en économie et gestion des entreprises et des organisations
9. Licence en macroéconomie et gestion du développement
10. Licence en économie agricole et de l'environnement
11. Licence en philosophie

Les masters :

1. Master en productions animales ;
2. Master en droit privé fondamental ;
3. Master en droit public fondamental ;
4. Master en droit des affaires et fiscalité ;

5. Master d'économie appliquée, option : économie et politique du développement ;
6. Master d'économie appliquée, option : économie et politique agricole ;
7. Master en sciences de gestion, option : banque et finance ;
8. Master en sciences de gestion, option : comptabilité, contrôle et audit ;
9. Master en sciences de gestion, option : administration des affaires.

Les doctorats :

Les doctorats existants

1. Doctorat d'exercice de médecine humaine ;
2. Doctorat d'exercice de pharmacie;

Les doctorats prévus

3. Doctorat en sciences de la santé ;
4. Doctorat en sciences biologiques et biotechnologiques ;
5. Doctorat en sciences pharmaceutiques ;
6. Doctorat en sciences médicales ;
7. Doctorat en sciences biomédicales ;
8. Doctorat en sciences de santé publique ;
9. Doctorat en sciences infirmières et obstétriques.

3.2. S'inscrire à l'USTA

Elle concerne les futurs étudiants de l'USTA.

Avant de vous inscrire, choisissez un programme dans l'offre de formation et assurez-vous que vous remplissez les conditions requises. Chaque candidat devra déposer un **dossier complet** dans les **délais prévus**. L'administration peut solliciter des pièces complémentaires en cas de besoin. L'ensemble des dossiers sont soumis à une commission d'examen des dossiers.

3.2.1. La composition du dossier de première inscription pour les licences, la médecine et la pharmacie

Le dossier de demande d'inscription se compose ainsi qu'il suit :

1. Un formulaire de demande d'inscription adressée à Monsieur le Recteur (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
2. Un formulaire de première inscription et de réinscription des licences (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
3. Un formulaire de cursus scolaire et universitaire (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
4. Un formulaire d'engagement (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
5. Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu;
6. Une photocopie **légalisée** de la carte d'identité nationale ou du passeport ;
7. Une photocopie **légalisée** du diplôme requis (baccalauréat ou son équivalent ou diplôme de l'enseignement supérieur) ;
8. Une photocopie non légalisée du relevé de notes du baccalauréat pour les nouveaux bacheliers en 1^{re} année de licence. Pour les autres, l'ajout des relevés de notes des niveaux d'études supérieures antérieures est obligatoire.
9. Une copie du reçu de paiement des frais de dépôt ;
10. Deux (02) photos d'identité récentes (indiquer votre nom, prénom(s), téléphone et filière au verso) ;
11. Une enveloppe pochette de format A4 vierge contenant l'ensemble du dossier.

► Les critères de sélection des nouveaux bacheliers :

Les dossiers sont classés selon la moyenne générale obtenue au baccalauréat.

Sauf à la Faculté des sciences de la santé, l'examen des dossiers interviendra après chaque quinzaine de jours.

Etablissements	FSJP	FASEG	ISMT	FSDS	FAST	FSHS
Conditions d'âge	Néant			22 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours	Néant	Néant
Année du baccalauréat.	De préférence, le baccalauréat de l'année en cours					
Série du bacc. prioritaire	A4-D-C-G1	C-D-G2	G2-G3-D pour la FCA A4-D-C-G1-G2-G3 pour la GCM	C-D	D-C-E	A4-D-C-G1 - G2-E-F
Moyenne au bacc.	Au moins 11/20					
Matières spécifiques	Français, Philo, Maths, Hist- Géo	Maths, Français	Etude de cas, Français	Maths, PC, SVT	Maths, PC, SVT	Français, Philo
Moyennes des matières spécifiques	Néant	Pour la série G2: 12/20 en Maths	Néant	10/20 pour la médecine et 12/20 pour la pharmacie	Néant	Pour les séries C-G1 -G2-E-F: 12/20 en Philo

N. B. Une bonne maîtrise du français est recommandée.

3.2.2. La composition du dossier de première inscription pour les masters

Le dossier de demande d'inscription se compose ainsi qu'il suit :

1. Un formulaire de demande d'inscription adressée à Monsieur le Recteur (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
2. Un formulaire de première inscription et de réinscription des masters (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
3. Un formulaire de cursus scolaire et universitaire (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
4. Un formulaire d'engagement (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
5. Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu;
6. Une photocopie **légalisée** de la carte d'identité nationale ou du passeport ;
7. Une photocopie **légalisée** du diplôme requis : licence ou son équivalent ;
8. Copie des relevés de notes des 3 années de la licence pour une 1^{re} inscription

en 1^{re} année de master. Pour une 1^{re} inscription en deuxième année, l'ajout des relevés de notes de la 1^{re} année est obligatoire.

9. Une copie du reçu de paiement des frais de dépôt ;
10. Deux (02) photos d'identité récentes (indiquer votre nom, prénom (s), téléphone et filière au verso) ;
11. Une enveloppe pochette de format A4 vierge contenant l'ensemble du dossier.

3.2.3. L'inscription en cours de cycle et l'inscription des travailleurs

L'inscription en cours de cycle est ouverte aux étudiants venant d'autres établissements. Les dossiers sont recevables dans la limite des places disponibles sauf pour les niveaux d'études de médecine et de pharmacie hors LMD. Faisant l'objet d'un examen approfondi, au dossier ci-dessus cité doivent être jointes les pièces complémentaires suivantes :

- Une photocopie **légalisée** des diplômes ou attestation de succès obtenus après le diplôme requis ;
- Une photocopie non légalisée des relevés de notes obtenues après le diplôme requis.

Les **candidats travailleurs** doivent joindre, en plus du dossier de première inscription, une autorisation de leur hiérarchie.

3.2.4. Le dépôt du dossier d'inscription

► Périodes de dépôt du dossier d'inscription

Les dossiers sont recevables du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00 et le samedi de 08h00 à 11h00 pour les périodes indiquées ci-dessous :

Formations	Période de réception des dossiers de 1^{re} inscription
La 1 ^{re} année de la médecine	Du 16 juillet au 31 août 2018
Les licences de la FSJP, de la FASEG, de l'ISMT, de la FAST et de la FSHS La 1 ^{re} année de la pharmacie	Du 16 juillet au 29 septembre 2018
Les masters de la FSJP, de la FASEG et de la FAST	Du 16 juillet au 31 octobre 2018

► Le lieu de dépôt du dossier d'inscription

- a. Les dossiers d'inscription sont recevables au Bâtiment A de l'USTA.
- b. Les candidats qui ne peuvent pas effectuer le déplacement afin de déposer leur dossier physique, peuvent le faire parvenir scanné dans les délais requis à l'adresse suivante : inscription@usta.bf. Toutes les pièces doivent être combinées en un seul fichier au format PDF.

Toutefois, s'ils sont retenus, ils devront déposer le **dossier physique complet** avant d'être autorisés à s'inscrire.

► Les frais de dépôt du dossier d'inscription

Les frais de dépôt des dossiers de première inscription sont de trois mille (3 000) FCFA pour le premier cycle (licence) et de cinq mille (5 000) FCFA pour le second cycle (master).

3.2.5. Suivi de votre demande d'inscription

À l'issue de l'examen des dossiers, votre demande d'inscription peut être :

- Acceptée ;
- Acceptée sous réserve de complément du dossier ;
- Inscrite sur la liste d'attente ;
- Ou refusée.

Les procès-verbaux de la commission de sélection sont affichés et publiés sur le site web. Il appartient à chaque candidat de suivre son dossier afin d'en être informé.

3.2.6. Règlement des frais d'inscription et de scolarité

Le paiement des frais d'inscription et de scolarité est obligatoire. Il donne droit au statut d'étudiant. Les candidats retenus disposent de deux (02) semaines après la publication des procès-verbaux de la commission de sélection pour confirmer leur

inscription par le paiement de la totalité ou d'au moins la première tranche des frais d'inscription et de scolarité.

Passée cette date, ceux qui ne se seront pas acquittés desdits montants ne seront plus prioritaires et pourraient se voir remplacés par ceux de la liste d'attente, notamment en médecine et en pharmacie.

Pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription à la** Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec le numéro du compte bancaire domicilié à la *Bank of Africa* (BOA) où ils doivent effectuer leurs versements.

Le reçu de versement (ou l'avis de crédit) délivré par la banque et portant le nom de l'étudiant bénéficiaire doit être **ramené à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba pour l'enregistrement et la délivrance d'un reçu de scolarité.**

3.3. Se réinscrire à l'USTA

3.3.1. La composition du dossier de réinscription

Elle concerne tous les anciens étudiants de l'USTA qui souhaitent y poursuivre leurs études et est obligatoire. Chaque étudiant devra déposer un **dossier de réinscription complet** dans les **délais prévus**.

1. Composition du dossier de réinscription :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Recteur (précisant la nature et le niveau des études envisagées);
- Un formulaire de première inscription et de réinscription (à télécharger ou à retirer à l'USTA);

- Un formulaire de cursus universitaire (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
- Un formulaire d'engagement (à télécharger ou à retirer à l'USTA);
- Un extrait des résultats : relevés de notes et attestation, s'il y a lieu, obtenus à l'USTA au cours de l'année académique précédente ;
- Une (01) photo d'identité récente (indiquer votre nom, prénom (s), téléphone et filière au verso) ;
- Une enveloppe pochette de format A4 vierge contenant l'ensemble du dossier

3.3.2. Le dépôt du dossier de réinscription

► Périodes de dépôt du dossier de réinscription

Le dépôt des dossiers de réinscription pour la nouvelle année académique débute à partir du **16 juillet 2018**, après les délibérations et la remise des attestations et des relevés de notes de l'année académique précédente, documents dont les copies sont exigées pour la réinscription. La diligence à se réinscrire est indiquée. La réception des dossiers de réinscription prend fin le **30 octobre 2018**.

► Lieu de dépôt du dossier de réinscription

Les dossiers de réinscription sont recevables à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) de l'USTA.

3.3.3. Suivi de votre demande de réinscription

À l'issue de l'examen des dossiers, votre demande de réinscription peut être :

- acceptée ;
- acceptée sous réserve de complément du dossier ;
- refusée.

Il appartient à chaque candidat de suivre son dossier afin d'en être informé.

3.3.4. Règlement des frais de réinscription et de scolarité

Le paiement des frais de réinscription et de scolarité est **obligatoire**. Il donne droit au statut d'étudiant. Les étudiants ayant déposé leur dossier de réinscription et qui

ont été acceptés doivent s'acquitter de la totalité ou d'au moins la première tranche des frais de scolarité et de réinscription du **1^{er} août au 09 novembre 2018**.

Pour le paiement des frais de réinscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription à la** Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec le numéro du compte bancaire domicilié à la *Bank of Africa* (BOA) où ils doivent effectuer leurs versements.

Le reçu de versement (ou l'avis de crédit) délivré par la banque et portant le nom de l'étudiant bénéficiaire doit être **ramené à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba pour l'enregistrement et la délivrance d'un reçu de scolarité.**

4. La recherche

L'USTA s'active pour ouvrir la porte à tous les enseignants-chercheurs qui s'investissent dans les domaines des sciences médicales et pharmaceutiques, des sciences économiques et de gestion, des sciences juridiques et politiques, des sciences et technologies ainsi que des sciences de l'homme et de la société afin de promouvoir l'expertise déjà existante dans les différentes spécialités.

Toutefois des activités de recherche sont faites par les étudiants en lien avec leur directeur en vue de la soutenance du mémoire ou de la thèse.

En outre, l'USTA a signé des partenariats avec des centres de recherche et des centres hospitalo-universitaires pour permettre aux étudiants de réaliser leurs travaux de recherche.

5. La Bibliothèque

5.1. La bibliothèque de l'USTA

Avec un fonds documentaire d'environ 9000 ouvrages (monographies, thèses, mémoires, rapports, romans et quelques titres de périodiques), la Bibliothèque universitaire centrale de l'Université Saint Thomas d'Aquin (BUC/USTA) a pour missions principales, l'acquisition, le traitement et la communication de l'information documentaire scientifique et technique au profit des étudiants, des enseignants, du personnel de l'USTA et des chercheurs.

► Les acquisitions

Pour le développement des collections, trois types d'acquisitions sont mises en place :

- **L'acquisition à titre onéreux :** l'acquisition annuelle par achat est le plus important moyen de développement des collections de la bibliothèque. Elle se fait sur commande et selon des critères de sélection bien précis.
- **Les dépôts :** les dépôts de thèses, mémoires et rapports des étudiants en fin de cycle, contribuent énormément à l'accroissement du fonds.
- **Les dons :** chaque année, la BUC reçoit des documents à titre gratuit de la part de personnes de bonne volonté (ces documents sont acceptés dans la mesure où ils correspondent aux principes de développement des collections de la bibliothèque. Aussi la bibliothèque se réserve le droit d'opérer des tris parmi les ouvrages donnés et de ne garder que les documents qui complètent utilement les collections).

► Le classement et la conservation

La BUC/USTA est informatisée à l'aide du logiciel documentaire PMB et a opté pour la classification décimale universelle (CDU) qui divise l'ensemble des connaissances humaines en 10 classes de 0 à 10. L'accès aux rayons est direct, car

connaissant le titre ou le thème d'un document, il est possible de le retrouver facilement.

► **Les conditions d'accès et de prêt**

La Bibliothèque universitaire de l'Université Saint Thomas d'Aquin est ouverte aux étudiants régulièrement inscrits, aux enseignants et au personnel de l'USTA désireux d'y effectuer des recherches ainsi qu'aux étudiants des institutions ayant une convention avec l'USTA. Des personnes étrangères à l'USTA peuvent être autorisées exceptionnellement à accéder à la bibliothèque sur autorisation du Recteur ou du Responsable de la Bibliothèque.

- Pour les étudiants, sur présentation de leur carte de lecteur ;
- Pour les enseignants et le personnel administratif, sur présentation de tout justificatif établi par l'Université ou toute autre pièce d'identité ;
- Pour le public extérieur, sur présentation d'une pièce d'identité, d'une carte d'étudiant, d'une carte professionnelle, ou d'une autorisation exceptionnelle délivrée par le rectorat. Ils ne peuvent bénéficier que des consultations sur place.

Pour les prêts, seuls les étudiants détenteurs d'une carte de lecteur valide, les enseignants et le personnel de l'USTA sont autorisés. La durée du prêt est de 4 jours pour les étudiants et 2 semaines pour les enseignants et le personnel, renouvelable une fois. Le quota est de deux documents par lecteur.

Toute perte de la carte de lecteur, de la carte professionnelle, ou de toute autre pièce d'identité qui fait office de carte de lecteur doit être signalée à la bibliothèque dans les plus brefs délais. Chacun est personnellement responsable des documents empruntés avec sa carte.

La carte est strictement personnelle, elle ne peut en aucun cas être utilisée par un tiers.

► **Conditions d'inscription**

Les pièces à fournir pour l'établissement de la carte de lecteur sont :

- ✓ Une photo d'identité récente ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ou de la carte d'étudiant ;
- ✓ Une copie du reçu de paiement des frais scolaire.

N. B. : La carte est renouvelable chaque année.

► **Horaire d'ouverture**

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption. Une permanence est assurée le samedi de 8h00 à 12h00. La bibliothèque est fermée le dimanche et les jours fériés.

► **OPAC**

Online Public Access Catalog. (Catalogue public en ligne). L'OPAC est l'interface du logiciel documentaire utilisé par la BUC/USTA à destination des lecteurs. Il présente le catalogue des documents de la bibliothèque et permet de faire des recherches sur ceux-ci.

► **Relations inter-bibliothèques**

L'Université Saint Thomas d'Aquin a signé des conventions avec de nombreuses institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Ces partenariats prévoient pour les étudiants de l'USTA, l'accès aux bibliothèques de ces institutions et vice-versa.

5.2. Les ressources numériques

De nombreuses ressources documentaires sont disponibles en accès libre dans des bibliothèques ou bases de données. Certains sont disponibles intégralement. Une liste exhaustive est disponible sur le site web de l'institution dans la rubrique ressources.

6. L'organisation des études

Les offres de formations de l'USTA sont autorisées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Elles sont organisées par des textes appelés **régimes des études**.

6.1. Les dispositions générales applicables aux offres de formations

Les offres de formations ont progressivement basculé dans le système Licence, Master et Doctorat (LMD) qui est le système majoritairement appliqué à l'USTA.

1. Le système LMD organise les formations autour :
 - d'une architecture des études supérieures fondée principalement sur trois diplômes universitaires: la Licence (Baccalauréat +3ans ou 180 crédits), le Master (Baccalauréat+5 ans ou 300 crédits) et le Doctorat (Baccalauréat+8 ans ou 480 crédits).
 - d'un découpage de l'année académique en deux (02) **semestres** de 30 **crédits** chacun ;
 - d'une organisation des formations en parcours types et en groupes de matières appelés **unités d'enseignements(UE)**; chaque unité d'enseignement comprend des matières appelées **éléments constitutifs (EC)**
 - d'un système de crédits capitalisables et transférables d'une institution d'enseignement supérieur à une autre.
2. Chaque semestre comporte 600 heures réparties en volume horaire étudiant (VHE) et en volume horaire présentiel (VHP). Les régimes des

études spécifiques aux formations précisent la répartition de la charge horaire entre enseignant et étudiant.

3. Le poids horaire de chaque crédit est de 20 heures en moyenne.
4. Les enseignements sont assurés sous la forme de cours théoriques (CT) ou magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP), de travaux de terrain (TT), de stages, de sorties pédagogiques, de conférences, de séminaires, etc.
5. Le programme des études comporte des UE majeures regroupant les enseignements fondamentaux et des UE complémentaires regroupant les enseignements et outils méthodologiques destinés à aider l'apprenant à réaliser son parcours. Le programme peut également comporter des UE libres destinées à élargir la culture des apprenants.
6. Chaque UE peut comporter au plus trois éléments constitutifs (EC).
7. Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits ne dépassant pas 6, ainsi que d'un coefficient.
8. La participation aux enseignements est obligatoire.

6.2. Les dispositions spécifiques applicables aux licences

1. Les formations de niveau licence se déroulent sur six semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).
2. Le programme d'enseignement précise quelle(s) UE d'un semestre ou d'un niveau donné ser(ven)t de prérequis à quelle(s) autre(s) UE.
3. Nul ne peut être autorisé à s'inscrire à une UE d'un niveau supérieur s'il n'a les prérequis à cette UE.
4. Le passage d'un semestre impair au semestre pair de la même année universitaire de licence à l'USTA est automatique. Toutefois, l'étudiant qui

n'a pas validé un semestre ne sera autorisé à s'inscrire au semestre suivant qu'aux UE qui n'exigent pas de prérequis ou à celles dont il a déjà validé les prérequis.

5. L'étudiant ayant validé un semestre ou une année d'études ailleurs qu'à l'USTA devra soumettre un dossier complet (dont le cursus, le relevé de notes et le régime des études ayant régi ses études, certifié par son établissement de provenance) en vue de l'établissement d'une autorisation à s'inscrire au semestre ou au niveau suivant à l'USTA.
6. Pour être admis à s'inscrire en deuxième année (L2) au semestre 3, l'étudiant doit avoir validé le S1 et le S2 de la première année (L1) ou un semestre entier de L1 et au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des crédits du semestre non validé.
7. Peut être admis à s'inscrire en troisième année (L3) au semestre 5, l'étudiant ayant validé tous les quatre semestres des deux premières années (S1, S2, S3 et S4) ou au moins trois semestres dont les deux semestres de première année (S1 et S2 de L1) et au moins 75% des crédits du semestre non validé de L2.
8. L'inscription en troisième année ne peut être autorisée à l'étudiant ayant des dettes de crédits en première année (S1 et/ou S2).
9. Lorsqu'une UE ne comporte pas d'élément(s) constitutif(s) (UE) et correspond à une seule matière, elle est validée si l'étudiant y obtient la moyenne de 10/20.
10. Lorsqu'une UE comporte deux ou trois éléments constitutifs, la compensation intra-UE peut s'appliquer: l'UE est validée si la moyenne des notes obtenue dans les EC est d'au moins 10/20.
11. Toutefois la compensation intra-UE ne peut s'appliquer au cas où l'étudiant a eu moins de cinq sur vingt (05/20) à une matière (EC). Cette note doit nécessairement être améliorée à la session de rattrapage pour permettre la validation de l'UE et du semestre concerné.
12. Toute UE validée est affectée du nombre de crédits correspondant. Une UE validée est acquise définitivement avec ses crédits et ne peut être reprise.
13. Il est procédé à une compensation inter-UE pour déterminer si le semestre est validé. Toutefois la compensation inter-UE ne peut se faire qu'entre des UE du même type (UE fondamentales, UE complémentaires ou UE libres).
14. La moyenne générale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes des différentes UE du semestre.
15. Le semestre est validé si aucune note n'est inférieure à cinq (05) sur 20 et l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

16. Lorsqu'un semestre n'est pas validé, les UE ou les EC où l'étudiant n'a pas eu la moyenne sont repris à la session de rattrapage. À cette session, l'étudiant reprend uniquement les matières ou les EC dont la note est inférieure à 10/20.
17. La note de la session de rattrapage se substitue à celle de la première session lorsqu'elle est supérieure à cette dernière. Dans le cas contraire, la note de la première session est conservée.
18. De la première session à la session de rattrapage, la conservation concerne les notes des matières (ou EC) où l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus.
19. D'un semestre à l'autre, la conservation concerne uniquement les UE validées et les crédits correspondants et non les notes des EC.
20. Il n'y a pas de compensation entre les semestres, même consécutifs, ou entre les UE de semestres différents, même pour la même année d'études.

6.3. Les dispositions spécifiques applicables aux Masters

1. Les formations de niveau master se déroulent sur quatre semestres (S7, S8, S9, S10)
2. Le programme d'enseignement précise quelle(s) UE d'un semestre ou d'un niveau donné ser(ven)t de prérequis à quelle(s) autre(s) UE.
3. Nul ne peut s'inscrire à une UE d'un niveau supérieur s'il n'a le(s) prérequis à cette UE.
4. Peuvent être admis à s'inscrire au S7 en master 1 les étudiants remplissant les conditions énoncées au chapitre II ci-dessus.
5. Le passage de S7 à S8 est automatique, sous réserve de la validation des prérequis ainsi que stipulé à l'alinéa 2 de l'article précédent.
6. Peuvent être admis à s'inscrire en M2 les étudiants ayant validé l'intégralité des UE de M1.
7. L'étudiant ayant validé le M1 ailleurs qu'à l'USTA devra soumettre un dossier complet comprenant, entre autres, le cursus suivi, le relevé de notes des semestres 7 et 8 et le régime des études ayant régi ses études, certifié par son établissement de provenance, en vue de l'établissement d'une autorisation à s'inscrire en M2 à l'USTA.
8. L'inscription pour le mémoire en S10 est conditionnée par la validation de toutes les UE des semestres antérieurs.
9. Lorsqu'une UE ne comporte pas d'éléments constitutifs (EC) et correspond à une seule matière, elle est validée si l'étudiant y obtient la moyenne de 10/20.

10. Lorsqu'une UE comporte deux ou trois éléments constitutifs, la compensation intra-UE peut s'appliquer : l'UE est validée si la moyenne des notes obtenues dans les EC est d'au moins 10/20.
11. Toutefois la compensation intra-UE ne peut s'appliquer au cas où l'étudiant a eu moins de cinq sur vingt (05/20) à une matière (EC). Cette note doit nécessairement être améliorée à la session de rattrapage pour permettre la validation de l'UE et du semestre concernés.
12. Il n'y a pas de compensation inter-UE en master.
13. Toute UE validée est affectée du nombre de crédits correspondant. Une UE validée est acquise définitivement avec ses crédits et ne peut être reprise.
14. Le semestre est validé si chaque UE du semestre a été validée.
15. Lorsqu'un semestre n'est pas validé, les UE/EC où l'étudiant n'a pas eu la moyenne sont repris(es) à la session de rattrapage. À cette session, l'étudiant reprend uniquement les matières/EC dont la note est inférieure à 10/20.
16. La note de la session de rattrapage se substitue à celle de la première session lorsqu'elle est supérieure à cette dernière. Dans le cas contraire, la note de la première session est conservée.
17. De la première session à la session de rattrapage, la conservation concerne les notes des matières où l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus. D'un semestre à l'autre, la conservation concerne uniquement les UE validées et les crédits correspondants, non les notes des EC.
18. Il n'y a pas de compensation entre les semestres, même consécutifs, ou entre les UE de semestres différents, même pour la même année d'études.

7. Le régime disciplinaire

Pour un meilleur fonctionnement et pour l'atteinte d'objectifs communs au sein d'une communauté, un minimum d'organisation est nécessaire. Elle se manifeste par l'adoption de **règles et des procédures à suivre et à respecter**.

Au sein de l'Université Saint Thomas d'Aquin, des règles et des procédures organisent l'ensemble des activités. À l'inscription, tout étudiant est tenu de signer un formulaire d'engagement au respect des franchises universitaires. Il appartient à

chaque étudiant de respecter les franchises universitaires et prendre connaissance des textes et des notes qui sont portées à leur attention par affichage, publication, ou déposées à la bibliothèque.

Des questions importantes et sensibles comme la discipline et la fraude sont régies par un texte. Il s'agit de la décision N°2010-006/CNEC/SN/USTA/R portant régime disciplinaire applicable aux étudiants de l'Université Saint Thomas d'Aquin et aux candidats aux examens et concours organisés par l'USTA.

7.1. La discipline

La discipline s'entend du respect des règles et prescriptions régissant la vie administrative et académique de l'Université.

Sont considérés comme manquements à la discipline :

- l'irrespect, l'injure ou la diffamation des autorités académiques, administratives ou religieuses, ainsi que des agents de soutien ;
- tout propos désobligeant à l'égard de la religion ;
- toute attitude visant à développer et à répandre des idéologies anti religieuses ;
- toute attitude de nature à compromettre l'action pédagogique ;
- toute incitation au trouble, à la rébellion, aux manifestations séditeuses ;
- toute attitude ou propos d'intolérance ;
- tout sévice moral ou physique exercé contre un tiers ;
- toute atteinte à la pudeur (comportement, habillement)
- tout harcèlement sexuel ;
- le vol, la détérioration, la destruction des biens meubles et immeubles et des outils pédagogiques sur le campus ;
- toute falsification de diplômes d'attestations ou de documents administratifs ;

- toute forme de fraude ou de tricherie ;
- toute forme de communication entre candidats au cours de l'administration des concours et des examens ;
- l'introduction et l'usage d'alcool, de tabac et de stupéfiants ;
- toute collecte de fonds sans autorisation ;
- tout affichage sans autorisation
- le non-respect de la réglementation
- ou tout autre acte qui pourrait être apprécié comme manquement à la discipline.

En cas d'indiscipline constatée, les sanctions suivantes peuvent être infligé par la direction des Affaires Académique (DAAS) : la réprimande, l'avertissement, le blâme, l'exclusion de l'intéressé du cours pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) heures.

L'étudiant incriminé peut être traduit devant le conseil de discipline si la faute est caractérisée.

7.2. La fraude

On entend par fraude toute initiative ou tout comportement dont la conséquence est de faire attribuer une note ou une mention non méritée.

Sont considérées comme fraudes au cours d'une épreuve :

- l'usurpation ou la falsification d'identité, c'est-à-dire la substitution de candidat et le fait de composer en lieu et place d'un candidat ;
- la détention, la consultation ou la communication de documents non autorisés ;
- la détention, la consultation de copies, d'intercalaires ou de brouillons d'autrui ;
- la communication de copies, d'intercalaires ou de brouillons à autrui ;
- l'échange d'informations ;
- la consultation de documents hors de la salle d'examen aux fins d'utilisation pour l'épreuve en cours ;

- la non-remise par l'étudiant de sa copie à la fin de l'épreuve ;
- l'inscription sur le corps, vêtement ou tout autre support, d'informations touchant aux épreuves ;
- la soustraction ou la substitution de copies à l'issue des épreuves ;
- toute marque distinctive portée sur les intercalaires y compris les noms et / ou prénom(s) du candidat ;
- l'utilisation de tout dispositif technique non autorisé par le sujet ;
- l'utilisation du téléphone portable ;
- le refus de se soumettre à un contrôle demandé par un surveillant ;
- L'achat, le vol ou le trafic de sujets d'examens et de notes chiffrées ;
- ou tout autre acte considéré comme tel.

Toute fraude commise par un étudiant au cours d'une épreuve entraîne l'annulation de l'épreuve en ce qui le concerne et sa traduction devant le conseil de discipline.

7.3. Les sanctions disciplinaires

En matière de sanctions disciplinaires, lorsque la culpabilité de l'accusé est établie, le conseil de discipline a compétence pour prononcer à son encontre les sanctions suivantes :

- la réprimande ;
- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'annulation de la session incriminée ;
- l'annulation des deux (02) sessions de l'année en cours ;
- l'interdiction pendant deux ans (02) au plus de prendre des inscriptions et de subir des examens dans l'établissement d'enseignement et de recherche où l'intéressé est inscrit ;
- l'interdiction pendant cinq (05) ans au plus de prendre des inscriptions et de subir des examens dans l'établissement d'enseignement et de recherche où l'intéressé est inscrit ;

- l'interdiction pendant cinq (05) ans au plus de prendre des inscriptions et de subir des examens dans tout établissement de l'université.
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'USTA.
- ou toute autre sanction appropriée.

En cas de complicité extérieure, le complice ou les complices sont interpellés.

L'USTA saisit qui de droit (parents, chef d'établissement, supérieur hiérarchique...) et se réserve le droit de porter plainte contre le ou les intéressés.

L'action disciplinaire devant le conseil de discipline est indépendante de l'action devant les tribunaux.

8. Services aux étudiants

L'Université saint Thomas d'Aquin est avant tout un lieu d'études et de travail.

Elle est aussi un lieu de vie au sein duquel vous pouvez avoir une vie universitaire riche et bien remplie.

Ainsi, l'USTA prend les dispositions pour la sécurité des personnes et des biens sur ses sites. L'institution offre aussi la possibilité de **se soigner**, de **se loger**, de **se restaurer**, de mener des activités **culturelles et sportives**, de s'engager dans des **associations**. Vous pouvez vous faire élire comme **représentant des étudiants ou du personnel**. Elle accompagne à travers **l'aumônerie**, toutes les personnes qui désirent davantage vivre leur foi catholique.

8.1. Le Logement

8.1.1. La résidence universitaire

L'USTA dispose d'une résidence universitaire située à 800 m de son campus principal à Sâaba.

► **Présentation de la résidence universitaire**

La résidence universitaire comporte un bâtiment R+2 tenant lieu de dortoir d'une capacité de 72 chambres contenant 144 lits. Elle accueille des étudiants depuis 2009. Elle comporte également un local aménagé pour l'infirmerie, un secrétariat, un bâtiment annexe servant de restaurant, une buanderie, un jardin aménagé et une paillote.

► **Conditions d'accès pour les nouveaux inscrits à l'USTA (1^{re} année de séjour)**

1. Déposer un dossier de demande d'admission à la résidence. Pour ce faire, retirer et remplir une **pochette** de demande d'admission à la résidence universitaire au prix de mille cinq cents (1 500) francs CFA auprès de la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba ;
2. Fournir deux (02) photos d'identité ;
3. Être inscrit à l'USTA par le paiement de la totalité ou d'au moins la première tranche des frais d'inscription et de scolarité.

La pochette comprend un formulaire de demande d'admission, des bulletins d'examens médicaux (les examens demandés peuvent se faire dans un centre médical), une fiche d'engagement de la résidence universitaire, une fiche de déclaration sur l'honneur, une fiche d'engagement d'une caution personnelle et solidaire.

En cas d'admission à la résidence, l'intéressé doit établir une carte de résident obligatoire au prix de cinq cents (500) francs CFA.

Les dossiers sont recevables au Bâtiment A de l'USTA à partir du **01 septembre 2018** du lundi au vendredi de 08h00 à 14h00.

► **Conditions d'accès pour les anciens résidents**

- Avoir déposé une demande de réadmission à la résidence avant le début des vacances;
- Être inscrit à l'USTA par le paiement de la totalité ou d'au moins la première tranche des frais d'inscription et de scolarité.

► **Modalités de paiement du loyer et d'occupation du logement**

- ✓ Le loyer mensuel s'élève à seize mille (**16 000**) FCFA et se verse avant le 5 du mois suivant sur le compte bancaire domicilié à la Bank of Africa (BOA) intitulé « Loyer et recettes divers de l'USTA ».

L'étudiant a la possibilité de verser la totalité des loyers ou de faire des versements partiels (1 ou plusieurs mois).

Tout mois entamé jusqu'au 3^e jour est dû et ne saurait faire l'objet d'exception ou de dérogation quelconques durant toute l'année académique.

Avant de pouvoir occuper la chambre qui lui a été attribuée, l'étudiant admis à la résidence doit verser la somme de cinquante-deux mille (52 000) F CFA composée comme suit : vingt mille (20 000) FCFA de caution et trente-deux mille (32 000) F CFA comme avance de deux mois de loyer.

Sauf pour motif valable accepté par l'administration, toute libération de chambre de la résidence avant le mois de mai entraîne la retenue intégrale de la caution en sus des pénalités, dont un montant minimum de vingt-cinq mille (25 000) FCFA à verser à la comptabilité.

N. B. La durée de séjour à la résidence est de deux (02) ans maximum.

► **Restauration à la résidence universitaire**

Le restaurant est géré par un **prestataire privé**. Situé à la résidence universitaire, il propose des menus pour le déjeuner et le dîner sous la formule de plats du jour, des boissons froides, des frites, etc. Des possibilités d'abonnement ou de consommation au jour le jour sont offertes.

► Sécurité à la résidence universitaire

Une équipe de vigiles se relaie pour assurer la sécurité des personnes et des biens à la résidence. Un parking gardé existe sur les lieux pour la sécurité des engins.

8.1.2. Logements à proximité

Il existe des logements à proximité de l'USTA qui sont construits par des promoteurs privés et proposés aux étudiants. Il appartient à ceux qui le souhaitent de s'y prendre tôt.

8.2. La santé

8.2.1. L'infirmierie

L'USTA est dotée d'une infirmerie sous la responsabilité d'un infirmier diplômé d'État. Elle est un lieu de soins et d'écoute en matière de santé pour les membres de communauté universitaire. Elle assure les traitements sur prescription médicale et les premiers soins en cas d'urgence.

L'infirmierie travaille en réseau et oriente si nécessaire vers d'autres professionnels de santé ou des centres spécialisés.

Cette infirmerie se situe sur le campus de l'USTA à Sâaba au côté nord et à proximité de la porte principale d'entrée.

Horaire d'ouverture : 07h30 - 18h00.

NB : Tous les accidents qui concernent les étudiants sont à déclarer à l'infirmierie.

8.2.2. Le poste médical de garde

La garde médicale est assurée à la résidence universitaire pour pallier aux problèmes de santé qui pourraient survenir dans la nuit.

8.3. La restauration

La restauration à l'USTA est assurée par un restaurant universitaire et des kiosques de restauration.

8.3.1. Le Restaurant universitaire

Situé à la résidence universitaire et géré par un prestataire privé, il propose des menus pour le déjeuner et le dîner sous la formule de plats du jour, des boissons froides, des frites, etc. Des possibilités d'abonnement ou de consommation au jour le jour sont offertes.

8.3.2. Kiosques de restauration

D'autres restaurants tenus par des prestataires privés sont situés sur le campus et à la résidence universitaire. Ils proposent des menus sous la formule de plats du jour, des sandwiches, des boissons chaudes ou froides, des grillades, des frites, etc. Des possibilités d'abonnement ou de consommation au jour le jour sont également offertes.

8.4. L'aumônerie

L'aumônerie assure :

- l'organisation et la conduite de la pastorale des sacrements et des autres célébrations liturgiques ;
- l'écoute-échange et l'accompagnement des membres de la communauté universitaire qui le désirent ;
- la création, la redynamisation, la coordination et l'accompagnement des communautés chrétiennes de base (CCB), des mouvements d'action catholique, de la chorale et des groupes de prière de l'USTA ;
- l'organisation de la formation pour les membres de la communauté universitaire.

Les communautés chrétiennes de base, les mouvements d'action catholique, les chorales et les groupes de prière présents à l'USTA :

- La chorale de l'USTA ;
- La communauté chrétienne de base des travailleurs ;
- Le groupe de prière « Flamme d'Amour »
- Le groupe de prière « Misericordia »
- La Jeunesse Etudiante Catholique Universitaire ;
- Le Mouvement Eucharistique des Jeunes (MEJ) ;

8.5. Les sports et la culture

La vie universitaire ne se limite aux cours, aux travaux de recherche, aux évaluations ou aux postes de travail. Il faut également se détendre, se dépenser. À côté des activités purement académiques, vous pouvez participer ou vous engager dans des activités sportives et culturelles.

8.5.1. Les sports

"Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre. " Pierre de Coubertin

L'Université Saint Thomas d'Aquin encourage et stimule la pratique du sport. Elle investit progressivement dans les équipements et bientôt dans les infrastructures en vue d'améliorer les conditions de pratique des activités sportives. Les entraînements se déroulent pour l'instant sur des terrains d'emprunt.

► **Les disciplines sportives**

De nombreuses disciplines sportives sont pratiquées par les étudiants de l'USTA. Ce sont : le football, le basketball, le handball, le volleyball, l'athlétisme, etc. (hommes et dames).

► Les activités sportives

La communauté universitaire propose une série d'activités sportives en interne comme : les matchs interclasses, les matchs amicaux, la coupe du Recteur, le sport de masse, etc.

Elle prend part aussi à des compétitions interuniversitaires comme la coupe du CENOU, les jeux universitaires, l'USSU BF, etc.

Inscrivez-vous dans les différentes équipes pour promouvoir votre sport favori à l'USTA !

Personne de contact :

- Le Gestionnaire de la résidence universitaire et des activités sportives ;
- Le Délégué au sport.

8.5.2.La culture

► **Les objectifs**

Les objectifs de l'USTA en matière de culture et de loisirs sont :

- d'organiser, accompagner et encadrer les activités culturelles et artistiques des étudiants ;
- de susciter ou permettre à la communauté universitaire de se distraire et de découvrir les richesses culturelles locales et nationales ;
- d'offrir aux étudiants un cadre adéquat et des aides pour une bonne expression de leurs talents artistiques et culturels ;
- de valoriser l'image de l'institution.

► **Les organisations culturelles**

Les organisations culturelles qui s'expriment sur le campus sont :

- La troupe théâtrale ;
- L'orchestre musical ;
- Etc.

► **Les activités culturelles et de loisir**

Elles sont conduites par le bureau des étudiants en général et par des associations d'étudiants en particulier. Les activités culturelles et de loisirs sont organisées autour des 72 heures de l'intégration, des semaines culturelles, les soirées ou nuits culturelles, des projections cinématographiques, des bals, des kermesses, des voyages collectifs, etc.

8.6. La vie étudiante et associative

En arrivant à l'USTA, vous intégrez une communauté universitaire de plus de 2000 étudiants.

Si l'université est avant tout un lieu d'études et de travail, elle est aussi un lieu privilégié pour vous exercer au leadership et acquérir une expérience associative. De nombreuses associations, amicales, communautés, bureaux ou regroupements d'étudiants mènent des activités sur le campus. Il vous est possible de rejoindre l'une des associations existantes ou de créer la vôtre en lien avec d'autres étudiants.

8.6.1. Les organes représentatifs des étudiants

Les étudiants de l'USTA sont représentés par des délégués élus à trois niveaux :

- la classe : 02 délégués ;
- la faculté : 04 délégués ;
- l'université : 10 délégués.

Les délégués élus ont un rôle de représentation auprès de l'administration. Ils sont chargés d'animer la vie étudiante à travers un programme annuel d'activités.

8.7. L'espace numérique de travail

L'espace numérique de travail est une plateforme en ligne qui permet un accès à distance à des ressources numériques. Il permet de rassembler les membres d'une communauté scolaire ou universitaire et de favoriser les échanges entre eux. L'Université Saint Thomas d'Aquin s'est dotée à compter de l'année universitaire 2018 – 2019 d'un espace numérique de travail. De nombreux services seront accessibles via cette plateforme. Il s'agit notamment :

- Des emplois du temps ;
- Des informations
- Etc...

D'autres services seront progressivement mis en ligne.

8.8. Les étudiants en difficulté

« Les difficultés renforcent l'esprit, tout comme le travail fortifie le corps. »
Sénèque.

Au cours de la vie d'étudiant, comme dans la vie en général, des difficultés peuvent se présenter. La meilleure attitude est de garder un état d'esprit positif et de ne point se laisser abattre par le découragement, car *« chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès »* (Pierre de Coubertin).

À l'université Saint Thomas d'Aquin, des mesures sont prises pour accompagner les étudiants en fonction du type de difficultés.

8.8.1. Les étudiants vivant avec un handicap.

L'USTA a pris des dispositions pour faciliter l'accès de ses locaux et de ses services aux personnes vivant avec un handicap. Elles peuvent bénéficier d'un recul de la limite d'âge pour leur inscription, d'un temps supplémentaire au cours des évaluations et d'une réduction des frais de formation. Pour ce faire, elles doivent adresser une demande à monsieur le Recteur avec les documents attestant leur handicap.

8.8.2. Les étudiants ayant des difficultés d'assimilation des cours

L'USTA a rendu obligatoire la présence aux enseignements pour, entre autres, réduire les difficultés d'assimilation des enseignements. Les programmes d'enseignement prévoient des travaux dirigés et des travaux pratiques pour faciliter la compréhension des cours.

8.8.3. Les étudiants ayant des difficultés pour respecter des échéances de paiement des frais de scolarité

En déposant leur dossier à l'USTA, les étudiants choisissent entre le paiement au comptant et le paiement en plusieurs tranches. La date limite de paiement intégral de la dernière tranche des frais de scolarité est fixée au dernier jour ouvrable du mois de janvier. **Le respect de cette date est obligatoire.**

Toutefois, un rééchelonnement peut être accordé seulement pour les rares cas de force majeure. L'étudiant doit adresser une demande à monsieur le Recteur avec les documents justificatifs. Le dépôt de cette demande n'accorde pas le bénéfice de cette mesure. Seule la réponse favorable précisant les nouvelles échéances permet d'en bénéficier. La tendance ne devant pas se généraliser, les demandes de rééchelonnement font l'objet d'un traitement et d'un suivi particuliers.